

La réindustrialisation se fera dans les petites villes ou ne se fera pas !

COMMUNIQUÉ

ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

*Porter la voix des maires
des petites villes*

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

L'Association des Petites Villes de France (APVF), présidée par Christophe Bouillon, maire de Barentin, et dont le président délégué est Loïc Hervé, vice-président du Sénat, a pris connaissance des annonces du Président de la République, Emmanuel Macron, lors d'un déplacement dans l'Allier le mercredi 22 avril, pour « simplifier et accélérer la réalisation de 150 projets industriels en France ».

L'APVF tient tout d'abord à saluer les initiatives en faveur de la simplification présentées par le chef de l'Etat. Ainsi, l'adoption de décrets « contentieux » pour réduire les délais contentieux pour les projets stratégiques devant les Cours administratives d'appel, ou la simplification des évaluations environnementales, correspondent à des demandes de longues dates des maires des petites villes. Il faut à présent accélérer sur ces questions qui font consensus.

D'autres propositions devront faire l'objet de plus amples précisions. Les « dispositifs clefs-en-mains » présentés par le Président de la République, permettant d'identifier et fournir du foncier économique prêt à l'emploi aux entreprises, ne sauraient fonctionner sans la pleine implication des maires, qui sont les élus les mieux placés pour connaître le foncier de leur territoire.

De façon plus générale, l'APVF alerte quant à la tentation d'une réindustrialisation qui se ferait « par le haut ». Le projet de loi de simplification de la vie économique prenait déjà ce parti en retirant de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) certains projets d'envergure nationale. Outre la fragilisation du dispositif du ZAN, la méthode pose question : sélectionner au niveau national des projets sans prendre en compte les dynamiques industrielles locales.

L'APVF rappelle que 70% des emplois industriels se situent dans des communes de moins de 20 000 habitants. C'est ce tissu industriel, essentiellement composé de PME et d'ETI qui permettra la réindustrialisation du pays. Dans un contexte de hausse des plans sociaux et de croissance économique atone, l'APVF considère que ce sont ces entreprises qui doivent être soutenues prioritairement.

Ce soutien passe bien sûr, par l'identification de foncier pour les entreprises industrielles. Mais il suppose surtout une politique globale d'attractivité du territoire. Les enjeux de logement, de formation et de mobilité sont les principaux leviers non seulement du développement de l'industrie, mais également d'attractivité de travailleurs qualifiés dans le territoire.

L'APVF appelle ainsi l'Etat, les régions et les intercommunalités à ne plus considérer la politique industrielle comme une politique sectorielle, mais comme le point d'entrée de l'élaboration des projets de territoire. Les projets d'ampleur nationale peuvent servir de locomotive, mais c'est avant tout dans les petites villes que se joue la réussite de la réindustrialisation.

CONTACTS PRESSE

André ROBERT
Délégué général
01 45 44 00 83
06 80 84 27 53
arobert@apvf.asso.fr

Antoine OLLIVIER
Conseiller
01 45 44 63 99
06 47 43 02 28
aollivier@apvf.asso.fr